

Prise de position sur le Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021-2024

Par le Groupe d'action de la Charte des artistes, acteurs et actrices culturelles pour le climat

A la lecture du Message concernant l'encouragement de la culture, le Groupe d'action de la Charte pour le climat est contraint de signaler l'accablement avec lequel il constate l'absence quasi totale de mention de l'impact environnemental des activités couvertes par les domaines des arts et de la culture. En effet, dès le condensé, en page 3 dudit message, il est dit que « les cinq tendances globales ("mégatrends") ayant une influence majeure sur le processus de transformation de la société (...) n'ont pas fondamentalement changé ». le Groupe d'action de la charte pour le climat est en désaccord avec ce statu quo et déplore vivement le fait que la question environnementale n'ait pas été ajoutée à ces « mégatrends » à l'heure où de nombreuses communes et cantons suisses – et même le Parlement européen ! – ont voté des Déclarations d'état d'urgence climatique.

Attendu cependant que le présent message est à bout touchant, le Groupe d'action, soucieux d'avancer dans la voie d'une résilience environnementale, suggère premièrement d'y ajouter une simple mesure, susceptible d'avoir un impact positif en termes non seulement de coût environnemental, mais aussi de communication et d'image de ce que véhicule la confédération dans son message culturel en matière de protection du climat ; cette mesure peut en outre créer chez les bénéficiaires des actions menées par l'OFC et Pro Helvetia l'habitude d'une réflexion sur l'empreinte carbone de leurs pratiques. Deuxièmement, le Groupe d'action relève que le développement de la numérisation et des arts numériques vaut une réflexion globale sur la croissance des gaz à effets de serre qu'induit le recours massif à des serveurs extrêmement gourmands en énergie.

Concernant l'axe d'action Création et Innovation (1.4.2.3), le Groupe d'action propose d'abord, pour la promotion des artistes, la diffusion, l'accès à des résidences et les collaborations avec l'étranger, d'ajouter le critère selon lequel la considération du coût environnemental de tout projet devienne non pas forcément une condition, mais un atout lors de l'attribution de soutiens.

Ainsi par exemple, par l'attribution des Prix Suisses (3.1.4), la politique culturelle de la Confédération pourrait mettre en valeur les démarches artistiques qui intègrent le souci de leur impact environnemental, voire qui s'engagent dans une démarche de réduction de leur empreinte carbone.

De même, dans la rubrique Échanges culturels internationaux (5.3.1) la Confédération pourrait-elle réserver, de manière pionnière, les nouvelles offres de résidences destinées à flexibiliser ces dernières à des projets qui traitent de la question entre art et impact environnemental, ou à des formes de slow art.

Ces propositions, qui modifient de manière très relative le présent message en intégrant un critère supplémentaire, permettent néanmoins d'avancer dans les objectifs essentiels de réduction des GES, comme l'implore désormais le GIEC, auquel le Groupe d'action de la Charte se réfère scrupuleusement.

Il s'agit ensuite à nos yeux de rendre les Parlementaires attentif.ves au fait que la numérisation, qui figure parmi les « mégatrends » stipulés dans le condensé du message, peut avoir un impact énorme en termes d'émissions de Gaz à effets de serre. Il vaut dès lors la peine de se pencher sur les mesures susceptibles de réduire leur impact.

Ainsi par exemple, dans la rubrique Exploitation des musées et Collections (3.4.3.1), la Confédération pourrait-elle évaluer la possibilité de procéder à la numérisation des données sur des serveurs dont la consommation d'énergies est traçable et au maximum indépendantes d'énergies fossiles et dont les émissions de GES sont les plus sobres possible.

Considérant ces deux propositions, le Groupe d'action de la Charte des artistes, acteurs et actrices culturelles pour le climat, regrettant encore une fois l'absence criante de mention des enjeux climatiques, relève la qualité des axes développés par le Message pour l'encouragement à la culture 2021-2024 et de la politique culturelle y relative.

Le Groupe d'Action de la Charte des artistes, acteurs et actrices culturelles pour le climat

Camille Rebetez
Tom Tirabosco
Pierre-Louis Chantre
Stefanie GÜthner
Michaël Monney

<https://charteclimatculture.ch/>